



## Divorce héritage comment faire

Par **morphy**, le **04/04/2011** à **22:36**

Bonjour,  
Bonjour.

voila j ai une question qui me trotte dans la tete.

je possede une maison ( en commun avec mon épouse )dans lequel il nous reste 8 ans a payé.

Hors j ai percu un héritage qui equivo au solde de ces 8 années a payé.

Ma question est: si je solde mon crédit immobilier avec cet héritage que ce passe t il en cas de divorce.L argent investi par mon héritage est il perdu ????

De meme qu il y a 2 ans j ai investi dans l extension de la maison (véranda) avec ce meme héritage , la question est la meme que se passe t il en cas de divorce.

Par avance je vous remercie de vos futur réponse .

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **23:00**

Lors de la liquidation de la communauté, vous devrez prouver que la communauté a encaissé cet héritage et elle vous en devra récompense

Par **morphy**, le **05/04/2011** à **07:03**

merci de votre reponse.

Donc si j ai bien compris pour tout investissement avec un heritage, le bien m en revient meme en etant marie car ceci est un bien propre.

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **09:42**

Si vous pouvez le prouver, si la communauté, au moment de la liquidation, peut payer la récompense (et la communauté c'est à moitié vous)